



Waremmes, le 20 juin 2017

Compte rendu de la réunion de consultation des associations relative à la création d'une salle polyvalente et d'une maison de village sur le site de la salle « les loisirs » à Awans du 15 juin 2017

Présences :

- Pour les associations : Mireille Gillet (Chorale Atout cœur – Croix rouge), Philippe Melchior et José Lamouline (Photo club Awans), Anne Guerra (Gymnastique seniors), Nadine Salmon et Jean-Noël Cornet (Les Cis d'Otèye), Vicky Natalis (Patro St Joseph d'Awans), Eric Dubuffet (Potager d'Awans), Pierre Beaujean et Jean-Claude Lamotte (FNC), André Ledoux (FNC Villers), Christine Konieczny (Club gym dames d'Awans), Jean Budenaers (PPC Awans), Dominique Tillieux (Un moment pour soi : ateliers créatifs), Henri Lamaye (Club de marche d'Awans), René Velu (Club photo déclic villers, Fun réseau informatique), Dominique Lugowsky (Foyer culturel, Club de danse, Echevin de la culture), Lucienne Van Hove et Jean Marie Bouvenoux (Pensionnés socialistes d'Awans), Christophe Heeren (Association sportive), Willy Englebert et Jean-Claude Odeur (Salle patro Villers l'Éveque), Willy Bils (Tennis de Table Dime Villers), Philippe Putzeys (Cyclo passion altéo), Didier Delmal (ADL d'Awans)
- Pour le bureau d'études : Philippe Gérard, architecte
- Pour la Commune : Catherine Streel (Echevine du Développement rural) et Christophe Baldewyns (service environnement)
- Pour la FRW : Vincent Legrand et Vanessa Sublet (Agents de développement)

Excusée :

- Pour la Commune : Catherine Noel (Présidente de la CLDR)

L'Echevine Catherine Streel, introduit la séance en remerciant les représentants des associations d'être venus si nombreux.

1. L'Opération de Développement Rural à Awans

Vincent Legrand, Agent de développement à la FRW, situe le projet dans son contexte plus global qui est celui de l'Opération de Développement Rural. En effet, la Commune s'est engagée il y a plusieurs années déjà, dans ce processus participatif, afin de définir une stratégie de développement global et durable pour la commune.

De nombreuses consultations ont eu lieu pour définir un diagnostic partagé et 5 grands défis à relever pour l'avenir d'Awans. Il s'agit de :

- tirer un meilleur profit du territoire dédié aux activités économiques
- diversifier les modes de déplacement au sein de la commune
- préserver la campagne aux portes de la ville

- développer une politique de la jeunesse ambitieuse
- renforcer la cohésion sociale

Pour répondre à cette stratégie, près de 58 projets à mener sur une période de 10 ans, sont répertoriés au sein du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). La future Maison de village d'Awans devra également répondre à ces défis.

2. Présentation de la fiche-projet de Création d'une salle polyvalente et d'une Maison de village sur le site de la salle « les loisirs » à Awans

Ce projet comprend trois phases, dont les deux premières ont été réalisées, il s'agit de :

- L'acquisition et l'assainissement d'un terrain complémentaire (terrain Leruse en rouge) à celui de l'ancienne salle « les loisirs » (en jaune).

Ceci a permis en plus d'améliorer la qualité urbanistique du centre d'Awans.



- La démolition de l'ancienne salle « les loisirs » et l'assainissement du terrain.

Des problèmes de stabilité de l'ancien bâtiment ont obligé la Commune à ne pas attendre plus longtemps pour détruire ce bâtiment.

- La construction d'une Maison de village sur ce terrain.

Une Maison de village est une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants.

M. Legrand insiste sur l'avenir de cette infrastructure qui doit à la fois permettre aux activités existantes de se poursuivre voire se développer mais aussi permettre l'émergence de nouvelles activités sur le territoire du grand Awans.

3. Présentation par le Bureau d'études de l'esquisse

Philippe Gérard (bureau d'étude Gérard Lemaire) présente les différentes esquisses du bâtiment qui feront l'objet de transformation pour arriver à un avant-projet d'ici l'automne. Ces esquisses sont donc une pièce à construire avec la Commune au fil des rencontres et consultations prévues.

Le bâtiment est implanté sur sa pointe par rapport à la voirie. Ceci permet de placer le bâtiment sur un axe Nord – Sud et d'avoir un effet bioclimatique plus important.

Trois espaces distincts apparaissent, en plus de la Maison de village :

- Un espace parking (19 places + 2 places PMR)
- Un parvis à l'entrée principale de la Maison de village, avec la plantation d'un arbre qui servira d'accroche du côté voirie
- Une esplanade à cheval sur l'entrée des écoles qui permettra d'accueillir un chapiteau et un parking vélo



Les piétons circuleront entre :

- la maison communale
- le futur parking de 40 places
- les écoles
- la nouvelle place communale (où les places de stationnement seront supprimées)



La coupe du bâtiment permet de comprendre de quelles manières la lumière pourra entrer dans le bâtiment (casquette côté sud afin d'éviter le soleil zénithal et ouvertures côté Nord). Les locaux techniques se situent à l'étage ce qui permet d'offrir l'ensemble des espaces ouverts au public de plein pied.





En plus des espaces extérieurs cités précédemment, se trouve au rez-de-chaussée :

- Une grande salle polyvalente de 300 m² (divisible 1/3 - 2/3)
- Une salle de réunion de +/- 45 m²
- Un hall équipé d'un bar
- Une grande réserve de 50 m² avec des accès vers le parking arrière
- Une cuisine de type « collectivité » avec réserve
- Des sanitaires dont 1 PMR
- Un vestiaire
- Un sas d'entrée

Les différentes associations présentes ont pu faire part de leurs remarques :

Extérieur :

- Un espace vélo est prévu en bout d'esplanade, cet espace pourrait aussi recevoir un espace barbecue.
- Des espaces fumeurs à l'extérieur sont proposés. L'Architecte rappelle que des dépassements de toitures permettront aux fumeurs d'être protégés. Il faudra alors penser à l'installation de cendrier.
- Bien réfléchir à la sécurité des enfants par rapport à la circulation routière.
- Installer des valves à l'entrée du bâtiment, vues de l'extérieur pour annoncer les activités.
- En dehors des équipements, des personnes ont abordé la problématique de l'accès au centre d'Awans par les habitants d'autres villages lors de grandes manifestations. L'idée d'une navette à organiser lors de ces manifestations a été évoquée.

Gestion de la Maison de village :

- Lorsque plusieurs activités se déroulent en même temps, il faudra pouvoir gérer la question de l'usage du bar. Ce point ne peut être résolu que par une bonne réflexion sur la gestion de la salle. Les aspects de gestion ne sont pas encore arrêtés.
- Il n'est pas prévu d'exploitant attiré au bar.
- Le bureau d'études explique qu'une cloison de séparation ne sera jamais aussi étanche (acoustiquement) qu'un mur plein. C'est aussi un problème de compatibilité d'activités concomitantes qu'il faudra régler à travers la gestion de l'infrastructure.

Salle de réunion :

- Il est demandé que le local de réunion soit aussi traité acoustiquement pour des répétitions de la chorale.
- Il est aussi demandé d'avoir un point d'eau (évier) pour les ateliers créatifs.

Salle polyvalente :

- Il est demandé de pouvoir être performant sur les aspects acoustiques ainsi que des possibilités d'occultation (spectacle, programmation de films...).
- Il est demandé que la salle soit équipée de matériel sono, vidéo de qualité. L'installation d'un réseau WIFI est aussi proposé.
- Il est demandé d'avoir un mur équipé de miroir pour les cours de danse.
- Il est demandé (Foyer culturel, écoles et mouvements de jeunesse) de pouvoir avoir une scène dans la grande salle. Celle-ci n'est pas éligible aux financements DR. Il faudra sans doute la prévoir hors murs sous forme de mobilier (soit scène amovible, soit gradins amovibles). Il est rappelé que la Communauté française (tournées Art et vie) a parfois certaines exigences en matière de hauteur de plafond (décor, éclairage...) et d'équipement électriques (puissance, tableau séparé...).
- Des prises de courant doivent être distribuées sur l'ensemble de la superficie de la grande salle (les expos photos demandent à elles seules 6000 Watt) que ce soit via des boîtes au sol ou des gaines au plafond.
- Concernant la lumière, il est demandé par le club de ping pong d'avoir 300 lux de lumière au sol et de ne pas avoir de sols ni de murs blancs. Le club demande aussi d'avoir une hauteur de plafond de 3.30 m.

Réserves :

- Les accès à la réserve se font actuellement via la grande salle, il est proposé de pouvoir y accéder par le hall central afin d'y avoir accès quel que soient les activités qui se déroulent dans les différentes pièces.
- Du mobilier (tables, chaises, mange-debout, ...) facilement déplaçables et empilables devra être acquis pour soutenir les différentes manifestations (un nombre minimum devrait être prévu (+/- 50 chaises + des tables).
- Un système de casiers cadenassés de différentes tailles (matériel sono, sculptures papier mâché, matériel associatif de valeur, ...) devrait pouvoir être installés dans le bâtiment.

Divers :

- Il est proposé de doubler la porte de la grande salle vers le hall-bar pour faciliter les accès lors des manifestations avec beaucoup de monde.

- Les vestiaires sont-ils réellement nécessaire ?
- Les accès PMR et sanitaires seront prévus (2 barres d'appui pour les toilettes PMR sont demandées)
- Une ventilation mécanique sera prévue afin de réguler température et hygrométrie. Il n'est pas prévu de climatisation.

L'Architecte remercie les personnes présentes pour toutes les informations recueillies. Il ira prospecter divers projets déjà menés afin de trouver les réponses techniques les plus efficaces en matière de matériaux (sols, murs, cloisons...) et de technologies (chauffage, ventilation, énergie, ...), etc...

Avant de conclure la consultation, le planning des prochaines étapes est indiqué :

- Consultation de la CLDR le 29 juin
- Présentation d'un avant-projet par le bureau d'études à l'automne

L'Echevine clôt la réunion et remercie les participants.

Pour la Fondation rurale de Wallonie,
Vanessa Sublet et Vincent Legrand

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter
Vanessa Sublet de la Fondation Rurale de Wallonie
au 019 58 93 23 ou par courriel : v.sublet@frw.be*